

COMMUNE  
DE  
GOURIN

2022/16/12/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

**Date de convocation :**  
**07/12/2022**

**Convocation affichée le :**  
**07/12/2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Procuration (s) : 2**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 21/12/2022  
Certifié exécutoire le 21/12/2022  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le 21/12/2022  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham.

Absent : BOUËDEC Jean-Michel

Procuration(s) : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à BOURLES Christophe.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**12- UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU COLLÈGE FRANÇOIS RENÉ DE CHATEAUBRIAND – CONVENTION ENTRE LE COLLÈGE, LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN, L'AMICALE LAÏQUE DE GOURIN ET LA COMMUNE DE GOURIN**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'Amicale Laïque de Gourin une convention relative à l'utilisation des locaux scolaires (cour, préau, salles du rez-de-chaussée, un local de rangement).

Cette convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023.

VU la convention transmise à chaque membre du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

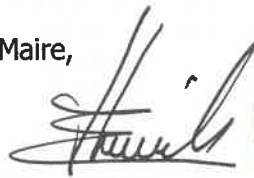
Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention entre le collège François René de Chateaubriand, le département du Morbihan, l'Amicale Laïque de Gourin et la commune de Gourin, pour l'utilisation des locaux scolaires (cour, préau, salles du rez-de-chaussée, un local de rangement).

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.